

**EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE**

Objet : Autorisation et réglementation  
*VENTE AU DEBALLAGE « TRADING EL/RAFY GOLD »*

NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande présentée par Monsieur

**ARRETONS :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mr \_\_\_\_\_ est autorisé à organiser une vente au déballage le  
le 6 avril 2026, Hôtel des Cépages, 5 route de Villette, 39600 ARBOIS.

**Article 2** : Le permissionnaire devra se conformer aux dispositions légales et en  
outre aux suivantes :

- Ouverture et tenue à jour d'un registre permettant l'identification des vendeurs,  
coté et paraphé au préalable par nos soins.
- Mise à disposition de ce registre au profit de : - la Gendarmerie  
-les Douanes  
-les Services Fiscaux  
-la Concurrence et la consommation

**Article 3** : L'organisateur, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont  
chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application et du respect des dispositions  
du présent arrêté.

**Article 4** : L'organisateur pourra faire sa publicité à concurrence de cinq affiches par  
entrée de ville. Aucune publicité ne pourra être apposée à l'intérieur de  
l'agglomération.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie d'ARBOIS
- La Police Municipale
- Monsieur \_\_\_\_\_ organisateur

Arbois, le 10 mars 2026  
Mme La Maire, Valérie DEPIERRE

